

AMIS DU MARAIS – PLAN D’ACTION 2021-2022

1. Adhésion aux Amis du marais

La cotisation annuelle, **valide du 1^{er} avril au 31 mars**, constitue une part importante du financement nécessaire au bon fonctionnement de notre organisme. Elle donne aussi un accès gratuit aux conférences (voir paragraphe 2.1.3 ci-dessous) et contribue à la réalisation de nos activités.

Pour la saison 2021-2022, la cotisation annuelle est maintenue à 10 \$. Nous invitons tous nos membres ainsi que toutes les personnes intéressées à devenir membre à payer leur cotisation annuelle en utilisant le formulaire qui se trouve sous l’onglet ADHÉRER/PARTICIPER au bas de la page d’accueil de notre site web www.amisdumarais.com. Ce formulaire vous permet de payer votre cotisation par virement interac ou par la poste. Il peut aussi être utilisé pour faire un don ou pour nous faire part de votre intérêt à devenir bénévole pour certaines activités.

Par ailleurs, il convient de noter que depuis le début de la pandémie de COVID-19, le nombre de membres des Amis du marais a chuté considérablement. Dans ce contexte, il serait particulièrement important que chaque membre actuel et ancien renouvelle son adhésion en plus de recruter de nouveaux adhérents. Votre collaboration à cet égard serait donc très utile et très appréciée.

2. Activités

2.1. Activités récurrentes

2.1.1 Entretien du parc municipal des Fonds

La corvée printanière d'entretien du parc municipal des Fonds aura lieu **le samedi 8 mai, de 9 h à midi. En cas de pluie, cette activité sera reportée au lendemain, à la même heure.** En plus des travaux réguliers de nettoyage, cette activité pourrait inclure l’épandage de compost et de paillis ainsi que la plantation de vivaces ou autres plantes pour améliorer l’apparence des lieux. Le travail devra évidemment se faire en respectant les consignes de sécurité liées à la COVID-19 qui seront en vigueur à ce moment-là. Les détails seront précisés, fin avril ou début mai, sur notre site web www.amisdumarais.com

2.1.2 Nettoyage des berges

La corvée annuelle du nettoyage des berges aura lieu le samedi 5 juin de 9 heures à midi. Ce jour-là la marée sera basse tout l’avant-midi ce qui nous permettra de faire un nettoyage sur une bande assez large en toute sécurité. Les mesures nécessaires seront prises afin que le travail puisse se faire en respectant les consignes de sécurité liées à la COVID-19 qui seront en vigueur à ce moment-là. Les détails seront précisés fin mai sur notre site web www.amisdumarais.com.

2.1.3 Conférences

Nous souhaitons vivement que l’évolution de la situation liée à la COVID-19 nous permette de reprendre notre programme de conférences au cours de l’automne 2021. Nous avons déjà quelques sujets et quelques conférenciers potentiels en tête mais nous recevrons avec plaisir les suggestions ou commentaires de nos membres et du public que nous pourrions ajouter à la banque déjà constituée. Nous maintiendrons la pratique selon laquelle les conférences sont offertes gratuitement aux

membres des Amis du marais. Le prix d'entrée pour les non-membres est de 5 \$. Vous pouvez nous faire part de vos suggestions ou commentaires en nous écrivant à info@amisdumarais.com.

2.1.4 Inventaire et protection de la gentiane de Victorin

Comme nous l'avons fait au cours des dernières années, nous ferons le recensement des plants de gentiane de Victorin à Saint-Antoine-de-Tilly et nous soumettrons les résultats à la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN) qui compile les données pour toutes les municipalités (rive nord et rive sud) situées dans l'estuaire d'eau douce à saumâtre du Saint-Laurent. Nous examinerons aussi à nouveau les moyens qui pourraient être mis en oeuvre pour assurer une meilleure protection de cette espèce en péril.

2.1.5 Recensement des oiseaux de Noël (RON)

En 2021, le recensement des oiseaux de Noël aura lieu **le samedi, 18 décembre**. Au cours des 5 dernières années, cette activité a suscité beaucoup d'intérêt et elle a été couronnée de succès dans les 2 secteurs (rive nord et rive sud) du RON Neuville-Tilly. Nous invitons donc les ornithologues experts ou amateurs ainsi que toutes les autres personnes intéressées à noter la date du 18 décembre 2021. Les détails relatifs à ce recensement seront publiés au début de l'automne sur notre site web www.amisdumarais.com

Pour information additionnelle sur cette activité, voici quelques suggestions de sites :

<http://www.bsc-eoc.org/volunteer/cbc/index.jsp?targetpg=index&lang=FRet>

<http://www.bsc-eoc.org/>

<https://www.coq.qc.ca>

2.2 Autres activités reliées au Plan de protection et de mise en valeur du marais

2.2.1 Panneaux d'informations sur le sentier pédestre et sur les marées

Ces nouveaux panneaux, qui sont décrits à la section 3.2 de notre rapport annuel 2020-21, seront installés au cours du printemps 2021, dès que les conditions le permettront. Les panneaux portant sur la protection du marais et sur le sentier pédestre le long du littoral seront installés aux points d'accès au fleuve, c'est-à-dire au parc municipal dans les Fonds, au quai, à la Pointe Saint-Antoine, à la Côte de l'Église et à la Pointe Aubin. Les panneaux sur les marées seront installés au parc municipal et au quai.

De surcroît, nous suggérerons à la Municipalité d'installer des panneaux de signalisation au village et dans les Fonds pour indiquer clairement aux visiteurs où se trouve le quai de Saint-Antoine-de-Tilly. Il s'avère en effet que cet accès public au fleuve est de plus en plus populaire mais difficile à trouver pour beaucoup de personnes.

2.2.2 Indice de la qualité de la bande riveraine (IQBR)

Les rapports IQBR portant sur les 9 propriétés riveraines ayant fait l'objet d'une évaluation par le Bureau d'écologie appliquée (BEA) en 2020 seront remis aux propriétaires concernés lorsqu'ils auront été complétés par le BEA. Nous examinerons aussi la possibilité de

poursuivre le programme d'évaluation de nouvelles propriétés riveraines toujours en utilisant le même outil de travail.

2.2.3 Plantations en bandes riveraines

Nous ferons le point sur le programme d'achat de plantes et d'arbustes pour les propriétés ayant fait l'objet d'une évaluation IQBR récente.

2.2.4 Séance d'information sur les murs de soutènement et enrochement

Cette séance d'information a été annulée par le BEA en 2020, faute de pouvoir réunir les conditions pour la réaliser. Nous examinerons à nouveau la possibilité de la remettre au programme après avoir établi le nombre de propriétaires intéressés par ce sujet.

2.2.5 Contrôle des espèces exotiques envahissantes (EEE)

Le Bureau d'écologie appliquée (BEA) poursuivra les travaux de contrôle de l'envahissement de la renouée du Japon aux abords du quai au cours de l'été 2021.

3. Liens avec divers organismes

Nous maintiendrons les liens qui existent déjà avec certains organismes, dont : Tourisme Lotbinière, la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN), l'Organisation de bassins versants (OBV) de la zone du Chêne, la ZIP Les Deux Rives, la Table de concertation régionale de l'estuaire fluvial du Saint-Laurent et la Table de concertation sur le climat Demain Lotbinière. Nous collaborerons aussi pleinement avec la Municipalité pour atteindre les objectifs de son Plan de développement 2019-2029 qui sont en lien avec notre mandat.